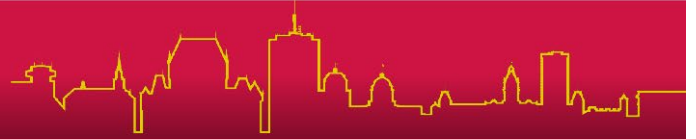




COVID-19

SPCIQ



**NOTE DU DIRECTEUR**

Destinataire : Tout le personnel  
Expéditeur : Christian Paradis  
Date : Le 18 juillet 2022  
**Objet : COVID-19 | Retour au travail**

---

À tout le personnel,

À compter de 16 h 30 aujourd'hui (18 juillet 2022), le comité COVID-19 a pris la décision de ramener au travail toutes les personnes qui ont été en contact de proximité avec une personne positive à la COVID-19.

Ainsi, si vous n'êtes pas positif à la COVID-19 et n'avez aucun symptôme s'apparentant à la COVID-19, vous ne serez pas retiré du travail. Si vous êtes positif, la procédure habituelle s'applique.

Également, toutes les personnes étant en contact de proximité avec une personne positive à la COVID-19 devront, en tout temps, porter le masque de procédure (exemple : dortoir, salon, gymnase, véhicule, etc.). Elles devront également s'abstenir de participer aux repas communautaires. Cette mesure ne s'applique pas aux interventions d'urgence.

Je vous remercie de votre collaboration.

Christian Paradis  
Directeur